Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 5

Artikel: Le génie dans notre nouvelle organisation militaire
Autor: Lecomte, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338312

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE GÉNIE

DANS NOTRE

NOUVELLE ORGANISATION MILITAIRE

Le 12 mars dernier les officiers du génie se sont réunis à Olten pour discuter l'avant-projet d'organisation militaire en ce qui concerne plus particulièrement leur arme. Ils ont, après une discussion très nourrie, rédigé et transmis au Département militaire fédéral un certain nombre de propositions. Nous voudrions présenter à nos lecteurs les réflexions que l'étude de ces propositions nous a suggérées. Nous laisserons de côté tout ce qui concerne l'instruction et l'administration, et nous nous bornerons à traiter de l'organisation proprement dite de l'arme du génie.

Nous donnons ci-dessous une tabelle indiquant les dispositions de la loi actuelle, de l'avant-projet officiel et du projet des officiers du génie. (Tableau I, p. 365.)

Nous y voyons que, soit le projet officiel, soit celui des officiers du génie prévoient d'une part, la création d'un état-major du génie, d'autre part diverses modifications dans l'organisation des troupes du génie.

Nous allons discuter successivement ces deux points.

I. Etat-major du génie.

Cette innovation a eu une mauvaise presse et la plupart des sociétés d'officiers qui s'en sont occupées s'y sont montrées peu favorables. Le fait que, malgré cela, le Département Militaire et les officiers du génie sont d'accord pour la recommander, invite à étudier la question plus à fond.

Pour se former une opinion sur ce sujet un peu spécial, il est nécessaire de se rendre bien compte des tâches qui incombent

au génie, en outre du service de troupes, non seulement en guerre, mais peut-être plus encore pour la préparation à la guerre. En cas de guerre, un certain nombre de positions importantes doivent être mises à l'abri d'un coup de main. De même, les ouvrage d'art de nos voies de communication doivent pouvoir être détruits à bref délai si la situation militaire l'exige, ou bien le rendement des dites voies doit pouvoir être augmenté brusquement par des travaux spéciaux. Les projets pour ces divers travaux doivent être préparés d'avance dans les moindres détails et tenus à jour; le personnel chargé de l'exécution doit être désigné et orienté; le matériel nécesssaire doit être évalué et préparé.

En outre, le génie doit pouvoir tirer de l'industrie civile tout le parti possible au profit de l'armée; pour cela il doit se tenir au courant de toutes les inventions et innovations en fait de télégraphes, téléphones, signaux optiques, ballons, automobiles, projecteurs et autres appareils d'éclairage, explosifs, outils, matériel de pont, etc; il doit être à même de faire des propositions pour l'application de toutes ces innovations à l'art militaire.

Or actuellement, le personnel du bureau du génie est tout juste suffisant pour l'expédition de la besogne courante; tenue des contrôles, ordres de marche, entretien du matériel, etc. Il ne peut donc aucunement s'occuper de tous les travaux indiqués ci-dessus. De même, le personnel d'instruction a tout son temps pris soit par l'instruction de la troupe, soit par la revision des règlements; il n'est donc pas disponible non plus.

Les officiers incorporés dans la troupe ne peuvent légalement être appelés qu'exceptionnellement à des services supplémentaires, et les officiers non incorporés ne sont à disposition qu'en français fédéral; en réalité, beaucoup d'entr'eux sont indisponibles, soit par suite de leurs occupations civiles, soit pour toute autre cause.

Nous voyons donc que le service du génie ne dispose de personne pour l'immense somme de travail que représente l'élaboration des projets énumérés ci-dessus. Il est par conséquent urgent de créer un remède à cette situation; c'est dans ce but que le Département Militaire a prévu la création d'un état-major du génie, et c'est dans cette idée que les officiers du génie l'ont appuyé.

Maintenant, le remède proposé est-il bien le bon? *That is the question.*

Tout d'abord, il faut avouer que la chose est assez mal présentée dans l'avant-projet. Déjà le mot « état-major » est malheureux; nous en avons beaucoup d'état-major dans notre armée, et plus spécialement dans notre armée, et ils ne jouissent pas tous d'une grande faveur soit auprès de la troupe, soit auprès du grand public. Pour le profane, les états-majors sont des gens qui commandent et qui regardent de haut en bas le vulgaire officier de troupe. Un vieil officier du génie des plus distingués nous disait encore il y a quelques jours : Avant 1874, nous avions l'état-major du génie, il y avait là-dedans beaucoup de beaux messieurs des grandes villes; ils portaient le bicorne et l'habit vert, mais un grand nombre d'entre eux savaient fort peu de chose et travaillaient en conséquence.

Or il ne s'agit pas de ressusciter un état-major de ce genre, mais de créer un corps d'officiers travailleurs et capables d'étudier et de résoudre en connaissance de cause des problèmes d'une haute importance pour la défense nationale. Le mot « état-major » prête à l'équivoque et tend à faire méconnaître et mal juger l'institution projetée, il faut donc l'éviter.

En outre, la rédaction de l'avant-projet n'est pas heureuse. La voici :

Art. 45.

L'armée comprend :

1° l'état-major de l'armée, les états-majors de commandement;
2° l'état-major général, l'état-major du génie;
3° les diverses armes.

D'où celui qui n'est pas initié conclut que le génie veut tout avaler et que son état-major veut traiter d'égal à égal avec l'état-major général. Cela d'autant plus que plus loin nous lisons (Art. 52) : L'état-major du génie procède, *de concert avec l'état-major général*, aux études préparatoires de fortifications, etc.

L'état-major, tel que le demandent les officiers du génie et tel que le veut probablement aussi l'esprit du projet officiel, est beaucoup plus modeste. Il ne prétend pas être autre chose qu'un

organe mis à la disposition du chef de l'arme pour la solution des questions que l'état-major général le charge d'étudier.

Sous cette forme l'état-major du génie a certainement sa raison d'être et trouvera sûrement des partisans parmi ceux, qui, au premier abord, lui étaient défavorables.

Nous croyons cependant qu'on pourrait arriver au même but d'un façon à la fois plus simple et plus efficace. Nous n'avons qu'une confiance limitée en des projets faits par un état-major milicien dans des cours intermittents de deux ou trois semaines, avec mutations incessantes dans le personnel. Pour des études aussi importantes, il ne faut pas des dilettantes mais des professionnels. En d'autres termes la véritable solution nous paraît être dans la réorganisation du bureau du génie et l'augmentation de son personnel permanent. Nous ne sommes pas en mesure de donner ici un projet de toutes pièces pour cette réorganisation, mais nous nous représentons quelque chose d'analogue à notre bureau d'état-major; c'est-à-dire un certain nombre de sections ayant chacune un chef et peut-être un adjoint permanent. Le personnel nécessaire se trouverait facilement sans sortir du Palais fédéral; il suffirait, croyons-nous, d'englober dans cette réorganisation le bureau des fortifications qui dépend administrativement du bureau du génie et qui compte parmi ses fontionnaires plusieurs officiers parfaitement qualifiés pour les études en question.

En ontre, au lieu d'incorporer des gens dans un état-major qui n'en n'est pas un, on pourrait attacher un plus grand nombre d'officiers du génie au service territorial dans le ressort duquel sont les fortifications et les communications à l'intérieur du pays. Actuellement il y a en tout trois officiers du génie incorporés dans ce service, deux comme commandant et adjoint du dépôt de troupes, l'autre comme directeur de la fabrique d'armes. Rien n'empêche d'y transférer un certain nombre de ceux qui sont actuellement à disposition et de les appeler de temps en temps à des travaux de subdivsion au bureau du génie sous la direction des chefs de sections permanents.

Telle est, nous semble-t-il, la meilleure solution à donner à la question si importante et si discutée de l'état-major du génie.

II. Organisation des troupes du génie.

Il est assez difficile pour ne pas dire impossible, de présenter à l'heure actuelle un projet d'organisation des troupes du génie. Le génie est essentiellement une arme auxiliaire et son organisation doit se plier à celle des autres armes. Aurons-nous en fin de compte des divisions indépendantes ou des corps d'armée, et combien ? Voilà ce qu'il faudrait savoir pour faire un projet en connaissance de cause.

Les officiers du génie ont basé leurs propositions sur l'hypothèse de l'adoption, dans des grandes lignes, de l'organisation de l'avant-projet ; ils se sont bornés à remarquer que dans le cas du maintien des corps d'armée, il suffirait de doter chaque division d'un équipage de pont léger et de créer quelques subdivisions spéciales pour la télégraphie sans fil, les projecteurs, signaux optiques, etc.

Les officiers du génie faisant des propositions au Département militaire ont eu raison de s'en tenir à l'avant-projet officiel ; nous qui écrivons pour le public, nous nous permettrons d'élargir la question.

En premier lieu il faut remarquer que l'avant-projet officiel ne supprime les corps d'armée qu'en temps de paix ; en temps de guerre les 6 divisions ne seraient pas indépendantes, mais réunies par 2-3 corps d'armée ; la division serait ainsi une espèce de moyen terme entre l'unité tactique et l'unité stratégique.

Pour être logique, il faudrait, nous semble-t-il, ou bien, garder nos divisions actuelles, unités de combat dans le cadre du corps d'armée, ou bien en revenir aux divisions indépendantes, unités d'armée, pourvues de tous les accessoires nécessaires, mais pas à un système mixte qui a beaucoup de chances de réunir les défauts des deux autres, sans avoir leurs avantages [1]. La question de savoir lequel des deux systèmes est le meilleur est un peu délicate et dépasse notre compétence. Cependant dans une armée de milices comme la nôtre, rien n'est plus funeste que les bouleversements continuels. Voilà dix ans que nous avons des corps d'armée ; on y est habitué ; les supprimer amènerait de la

[1] Il est, par exemple, difficile de comprendre pourquoi l'avant-projet donne à la division des trains lourds et un équipage de pont léger, sur lequel ces trains ont bien des chances de ne pas pouvoir passer.

confusion ; si l'on n'en a pas assez à 4 qu'on en fasse 5 ; si l'on en a trop, qu'on les réduise à 3 ; qu'on modifie les détails de leur organisation en tenant compte des critiques formulées et des défauts constatés, mais qu'on ne les supprime pas.

*
* *

En somme, contrairement aux officiers du génie, nous croyons et espérons que l'on maintiendra dans ses grandes lignes l'organisation en corps d'armée.

Admettant donc une organisation en corps d'armée, demandons-nous :

De quelles troupes techniques une division, c'est-à-dire une unité de combat des trois armes, a-t-elle besoin?

En premier lieu, on ne peut exiger ni du divisionnaire ni de son chef d'état-major qu'ils soient des techniciens accomplis; il faut donc qu'il y ait à l'état-major de division, comme dans nombre de grandes entreprises commerciales, un ingénieur-conseil à même de donner une opinion et de formuler des propositions dans le domaine technique, qu'il s'agisse de fortification, de passages de rivières, de moyens de communications, etc. Qu'on l'appelle *ingénieur de division*, chef du génie, ou autrement, peu importe; ce doit être en tous cas un officier supérieur du génie. Ceci est déjà implicitement admis actuellement en ce sens que le commandant du ½ bat. du génie doit être à l'état-major de division toutes les fois que sa présence à son unité n'est pas indispensable. Mais ce n'est qu'un pis-aller, car le même homme ne pouvant être à deux endroits à la fois, il se trouve rarement là où on a besoin de lui.

Voilà pour l'état-major, voyons maintenant les troupes.

Ce n'est pas seulement pour le combat même, c'est aussi pour la marche d'approche ou de retraite que la division aura besoin de troupes techniques. Dans notre terrain accidenté, la construction et la destruction des voies de communication, spécialement des ponts, jouera un grand rôle. Sauf dans des cas exceptionnels, l'infanterie ne peut pas exécuter elle-même ces travaux ; il faut un personnel spécialement instruit et équipé dans ce but, il faut des *sapeurs*. Ce principe est d'ailleurs généralement reconnu et c'est pourquoi la division actuelle compte un demi-bataillon de sapeurs à deux compagnies. Ces sapeurs sont instruits et équipés d'un façon à la rigueur suffisante pour les

destructions ; pour les constructions ils n'ont que des outils, mais aucun matériel. Pour la construction des ponts, par exemple, ils doivent s'en tirer avec des bois bruts trouvés sur place. Dans les régions pauvres en bois, ils risquent de ne pas pouvoir accomplir leur tâche en temps utile. Il serait donc bon, si l'on veut pouvoir compter sur eux d'une façon absolue, de leur attribuer un matériel d'ordonnance, qui leur permette de franchir rapidement et sûrement de petits obstacles. D'ailleurs, le travail avec le matériel d'ordonnance est infiniment plus rapide.

D'autre part, l'introduction d'un nouveau matériel compliquerait encore le programme d'instruction déjà si chargé de nos sapeurs, car on ne pourrait élaguer du programme l'instruction sur les ponts de circonstances ; il faut que la division puisse franchir les obstacles, même si le matériel d'ordonnance n'est pas disponible.

On arrive ainsi tout naturellement à l'idée de donner à la division un détachement de pontonniers. Ici encore, pour ne pas compliquer l'instruction et le service, la solution la plus simple sera de conserver à quelques petits changements près le matériel actuel et de renforcer les attelages. Nos voitures de pontonniers à 4 chevaux pèsent actuellement environ 2200 kg. ; ramenées à 2000 kg. et attelées à 6 chevaux, elles formeraient un matériel léger de premier ordre.

Avec 4 unités de ponts (52 m. 80) la division sera à même de franchir rapidement et sûrement tous nos petits cours d'eau.

Pour le combat même, la division aura besoin, soit dans l'attaque, soit dans la défense, de troupes techniques pour les travaux de fortification. On admet et on doit admettre que l'infanterie exécute elle-même les travaux de terrassements, mais il y a une foule de travaux spéciaux, principalement la construction et la destruction d'obstacles, pour lesquels il faut des hommes ayant reçu une instruction et un outillage spécial. Ces hommes-là ce sont les *pionniers d'infanterie*.

Les raisons qui ont fait abolir, il y a 10 ans, les pionniers d'infanterie sont multiples ; elles peuvent se résumer en ceci : on n'a pas compris leur rôle.

Nous avons déjà insisté l'année dernière sur l'importance militaire du télégraphe et du téléphone, et relevé cette anomalie que chez nous une division, soit une ville ambulante de près de

15000 âmes ne possède ni télégraphe ni téléphone. Nous nous dispensons donc d'y revenir et admettons *a priori* la nécessité d'avoir des télégraphistes à la division.

Les hommes qui ont fait l'organisation de 1874 avaient encore présents à l'esprit les enseignements des dernières grandes guerres. Ils ont, nous semble-t-il, agi très logiquement en donnant à la division :

1° un ingénieur de division, conseiller technique du divisionnaire ;

2° des pionniers d'infanterie pour les travaux de fortification ;

3° des sapeurs pour la construction et la destruction des voies de communication ;

4° des pontonniers pour la construction rapide des ponts ;

5° des télégraphistes pour maintenir le contact entre le divisionnaire et ses sous-ordres [1].

Les seuls torts de cette organisation étaient :

1° d'avoir trop morcelé les pionniers d'infanterie en les répartissant aux compagnies ;

2° d'avoir réuni les sapeurs, pontonniers et télégraphistes en un bataillon qui n'en n'était pas un, puisqu'il était toujours disloqué.

Nous proposerions d'en revenir à cette organisation avec les deux correctifs suivants :

1° Réunir les pionniers d'infanterie en compagnies, attribuées en permanence aux brigades ;

2° rendre les sapeurs, les pontonniers et les télégraphistes administrativement indépendants.

Nous aurions donc à la division :

1° *Un ingénieur de division, officier supérieur du génie ;*

2° *deux compagnies de pionniers d'infanterie attachées aux brigades ;*

3° *une compagnie de sapeurs ;*

4° *une compagnie de pontonniers ;*

5° *une compagnie de télégraphistes.*

[1] Il y avait encore des pionniers de chemin de fer ; nous parlerons de ceux-ci plus loin.

L'effectif de ces unités varierait suivant le nombre et l'effectif des divisions de façon qu'il y ait environ 1 soldat du génie pour 20 des autres armées combattantes.

Pour la division actuelle on pourrait admettre :

Sapeurs et pionniers d'infanterie	3	compagnies à 150 h.[1]	= 450
Pontonniers	1	»	150
Télégraphistes	1	»	100
		Total	700

train de ligne compris.

Les pionniers et les sapeurs recevraient en somme la même instruction à l'école de recrues. Tous devraient connaitre la fortification, les destructions et les ponts de circonstances. Dans les cours de répétition, les premiers, en contact plus direct avec l'infanterie, excerceraient plutôt la fortification, la destruction d'obstacles et la construction de passerelles légères ; les seconds, la construction des ponts lourds et l'amélioration et la destruction des voies de communications. Au surplus, le nom ne fait rien à la chose ; on pourrait se passer du terme pionniers d'infanterie et dire : la division a trois compagnies de sapeurs dont une attachée à chaque brigade et une à disposition du divisionnaire.

*
* *

La division ayant un équipage de ponts à la fois léger et solide avec lequel elle pourrait franchir tous les obstacles sauf les grandes rivières, *l'équipage de ponts du corps d'armée* ne s'emploierait qu'exceptionnellement et n'aurait pas besoin d'une grande mobilité ; on pourrait parfaitement employer pour cela de la landwehr, aussi bien que pour le parc de corps et les autres trains lourds. On formerait avec les hommes sortant des 8 compagnies d'élite 4 équipages de ponts de corps d'armée à 1 forte ou 2 faibles compagnies, avec 8-10 unités de ponts.

Le commandant du corps d'armée a besoin non seulement de pontonniers, mais aussi d'*aérostiers* pour l'observation et de *télégraphistes* pour la transmission rapide des ordres. Il faudra donc à chaque corps d'armée une compagnie d'aérostiers et une de télégraphistes.

[1] Nous admettons des compagnies un peu plus faibles qu'à présent pour ne pas trop augmenter les effectifs ; d'ailleurs l'expérience prouve que 150 hommes suffisent, même pour de grands travaux de ponts, etc.

Il serait en outre désirable d'attacher des troupes du génie à la cavalerie ; les *pionniers de cavalerie* sont encore plus utiles que les pionniers d'infanterie et existent dans la plupart des autres armées. Ainsi une division de cavalerie allemande possède, en fait de ponts, presque autant, et en fait de télégraphie quatre fois plus de matériel qu'un corps d'armée suisse ; elle a a en outre un parc d'outils et une forte provision d'explosifs. Chez nous, la création de pionniers d'infanterie se heurte à deux obstacles : la fourniture des chevaux et la courte durée de l'instruction. Il y a un certain nombre d'années, la cavalerie, sous l'impulsion de M. le colonel Wille, a fait l'essai de former elle-même des cavaliers-mineurs ; nous croyons qu'on y a maintenant à peu près renoncé. On a aussi proposé d'attacher à la cavalerie des sapeurs-vélocipédistes, des signaleurs à cheval, des télégraphistes ou téléphonistes sans fil, etc. Nous ne voulons pas nous prononcer ici sur les mérites respectifs de ces diverses spécialités ; nous nous bornons à remarquer que dans beaucoup de cas, l'adjonction de troupes du génie à la cavalerie pourrait rendre de grands services ; il est donc nécessaire que l'on étudie la question.

*
* *

En dehors du corps d'armée, il faut des *troupes de chemins de fer*.

Celles-ci ont-elles besoin d'être des troupes d'élite et d'avoir une instruction spéciale ? Nous ne le croyons pas. Notre armée n'opérant que dans notre pays, l'exploitation et l'entretion des voies sont l'affaire de l'administration des chemins de fer. Ce qu'il nous faut, ce sont des gens pour faire, sur une grande échelle, des quais et rampes provisoires partout où le besoin s'en fera sentir. Pour cela il faut beaucoup de monde et fort peu d'instruction ; les pionniers du landsturm, qui sont légion, conviennent parfaitement pour ces travaux, pourvu que les officiers aient quelque expérience ou, à ce défaut, quelques simples dessins tirés des règlements du génie.

Il est vrai que l'on voudrait faire de nos pionniers de chemins de fer une troupe spéciale pour la construction des ponts de chemins de fer, au moyen d'un matériel spécial. Ici encore, nous croyons que l'admistration des C. F. F. est mieux à même de diriger des travaux de ce genre qu'un bataillon ou même un

régiment de pionniers de chemins de fer miliciens. La reconstruction des petits ponts peut se faire par n'importe qui ; celle des grands viaducs ne peut se faire que par l'industrie civile, à moins que l'on ne dispose d'un matériel immense et très coûteux. D'ailleurs, dans une guerre défensive, dans un pays comme le nôtre, où les voies de communications abondent et où l'armée opère à proximité immédiate de sa base d'opérations, la reconstruction des chemins de fer jouera un rôle beaucoup plus effacé que dans une guerre d'invasion au Transvaal ou en Mandchourie, où l'unique ligne de chemin de fer est l'artère nourricière de l'armée.

Donc, en laissant à la disposition du service territorial et des étapes les sapeurs et télégraphistes de landwehr et les pionniers de landsturm, cela doit suffire.

On pourrait se demander si l'état-major de l'armée n'aurait pas besoin aussi d'une compagnie de télégraphes et d'une d'aérostiers. Nous croyons que l'on peut s'en passer ; l'état-major de l'armée utilisera en général le télégraphe civil ; au besoin il pourra utiliser les télégraphistes ou aérostiers du corps d'armée le plus voisin.

Restent les *troupes de montagne*, qui ont besoin des *sapeurs* pour les travaux de chemins et de mines, et de *signaleurs* pour la transmission des ordres et rapports. Nos forteresses étant dans la montagne, l'instruction de ces unités de montagne pourra être à peu près celle que reçoivent actuellement les sapeurs et observateurs de forteresse ; elle portera pour les sapeurs essentiellement sur l'emploi des explosifs, pour les signaleurs sur les signaux optiques et l'emploi du téléphone.

Il ne faut pas oublier que les progrès de la technique civile font entrevoir la nécessité de créer à bref délai de nouvelles unités. Sans parler de la télégraphie et téléphonie sans fil, qui rentrent dans le domaine des télégraphistes, il y a deux nouveautés qui paraissent devoir jouer un grand rôle dans la guerre future et dont l'emploi rationnel demande une instruction spéciale, ce sont les *projecteurs* et les *automobiles*.

Il faudra probablement créer tôt ou tard, pour l'emploi des projecteurs, de nouvelles unités, que le génie sera chargé de former et d'instruire. Mais pour le moment on est encore aux essais ; la question n'est pas mûre.

Quant aux automobilistes, il n'y a aucune utilité à vouloir en

faire une troupe à part; peut-être changera-t-on le mode de leur instruction; mais rien ne s'oppose à ce qu'ils soient, eux et leurs autos, attachés aux unités comme actuellement le train de ligne.

Il faut d'ailleurs, d'une manière générale, éviter de vouloir trop militariser des spécialités qui existent et fonctionnent normalement dans la vie civile. Nous l'avons dit déjà plus haut à propos des chemins de fer; cela sera sous peu, vrai aussi, pour les automobiles, comme cela l'est déjà pour les télégraphes. Il existe actuellement un dualisme fâcheux entre l'administration fédérale des télégraphes et les compagnies de télégraphistes; il serait certainement possible d'utiliser mieux qu'on ne le fait actuellement l'excellent et nombreux personnel et l'immense réseau de notre télégraphe civil. Si, par exemple, les officiers de ces unités étaient non pas des ingénieurs ou architectes quelconques mais des fonctionnaires de l'administration des télégraphes, si une forte proportion des sous-officiers et soldats étaient de jeunes télégraphistes, cela permettrait de diminuer l'effectif des unités tout en augmentant leur rendement.

Nous donnons, pour terminer, deux tabelles indiquant : l'une (II) les différences entre notre projet et l'organisation actuelle, l'autre (III *a* et *b*) les effectifs, en chiffres ronds, des troupes du génie de l'élite, d'après l'organisation actuelle et les différents projets.

Nos lecteurs y verront que les modifications que nous proposons ne comportent pas une augmentation notable des effectifs; il n'y a pas non plus de grands bouleversements, mais seulement, croyons-nous, une répartition plus logique des unités.

L.

I. Organisation du génie.

Actuellement	Avant-projet,	Projet des officiers du génie.
A disposition du chef de l'arme.		
—	Etat-major du génie.	
A la division.		
—	—	Ingénieur de division.
Demi-bataillon du génie à deux compagnies.	**Bataillon du génie à** 2 compagnies sapeurs. 1 » télégraph. 1 équipage de pont léger.	**Bataillon de sapeurs** à 3 compagnies, de l'effectif d'une compagnie d'infanterie **Compagnie de télégraphistes. Equipage de pont léger.**
Au corps d'armée.		
Equipages de pont à 2 compagnies. **Compagnie de télégraphistes.**	Pas de corps d'armée.	
A disposition de l'armée.		
a) Elite.		
1 comp. d'aérostiers.	1-2 comp. d'aérostiers.	2-3 comp. d'aérostiers.
	3 équipages de pont à 2-3 compagnies.	
Bataillon de chemins de fer.	—	Bat. de chemins de fer. Compagnies spéciales.
b) Landwehr.		
16 comp. sapeurs. 2 équipages pont. 4 comp. télégraph. 3 comp. chem. de fer.	Bataillon de chemins de de fer (formé de sapeurs de landwehr). Compagnies de sapeurs, de pontonniers et de télégraphistes.	Pas de propositions.

II. Troupes du génie de l'armée de campagne.

	Organisation actuelle		Notre projet	
	Unités	Effectif	Unités	Effectif
Brigade.	—	—	1 comp. sapeurs. (pionniers d'infanterie)	150
Division.	Demi-bataillon du génie à deux compagnies.	407	1 chef du génie. 1 comp. sapeurs. 1 » pontonniers. 1 » télégraphist.	— 150 150 80
Corps d'arm.	1 chef du génie. 1 équipage de pont à deux comp. 1 comp. de télégraphistes.	— 365 148	1 chef du génie. 1 équip. pont Lw. 1 comp. télégraphist. 1 » d'aérostiers.	— (250) 80 150
Armée.	1 comp, aérostiers. 1 bat. chemins de fer.	191 370	— —	— —
* **Troup. territoriales.**	16 comp, sap. Lw. 2 équip. ponts Lw. 4 comp. télégr. Lw. 4 „ ch. fer Lw.		24 comp. sap. Lw. ** 6 » télég. Lw.	
	Pionniers de landsturm.			

* Nous laissons de côté les troupes de montagne qui n'existent pas encore. Leur effectif ne sera pas considérable et n'entraînera pas nécessairement une augmentation notable des effectifs du génie. Il suffira peut-être de recruter, équiper et instruire pour le service en campagne un certain nombre des unités existantes.

** Nous ne prévoyons que 6 compagnies de télégraphistes en landwehr pour 12 en élite, dans l'idée que les fonctionnaires et employés de l'administration des télégraphes ne seront pas astreints au service en landwehr et qu'il y aura de ce fait une forte diminution.

III. Effectif des troupes du génie d'élite

trains, etc., compris.

	Actuellement	Avant-projet	Officiers du génie	Notre projet
Sapeurs	3256	2400	3600	3600
Pontonniers légers . . .	—	900	900	1200
» lourds . . .	1460	1500	1500	—
Télégraphistes	592	600	600	960
Aérostiers	191	2-400	4-600	600
Chemins de fer	370	—	400	—
Total . . .	5869	5600-5800	7400-7600	6360

Il est à remarquer que l'avant-projet et les officiers du génie prévoient une augmentation des pontonniers, alors que le recrutement de ceux-ci devient chaque année plus difficile.